

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 48 (1975)

Heft: 3

Rubrik: Communiqué de l'Office cantonal du logement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

construction; aujourd'hui déjà, les diplômés des hautes écoles, ceux des ETS et les personnes qui ont fait un apprentissage professionnel ont beaucoup de peine à trouver un emploi. On a toutes les raisons de craindre que la situation actuelle n'entraîne une diminution réelle de la capacité dans ce secteur et ne mène à de sérieuses difficultés sociales.

A longue échéance, des efforts sont nécessaires pour promouvoir l'exportation des services des bureaux d'études. Cela exige une collaboration des organismes politiques. A côté d'une garantie très améliorée des risques à l'exportation des services et d'une utilisation dirigée de capitaux pour financer des travaux à l'étranger, on pourrait envisager d'accorder des subventions de formation à des ingénieurs et architectes suisses disposés à assumer des postes à l'étranger. L'exportation des services n'aura un succès durable que si le niveau de formation de la nouvelle génération dans notre pays est supérieur à celui des praticiens étrangers.

A brève échéance, il convient de prendre des mesures rapides. Il y a une année, la Confédération a promulgué des arrêtés destinés à freiner la surchauffe. Or, il s'est révélé que l'arrêté concernant la construction n'a guère contribué à la lutte contre l'inflation et contre la dévaluation de la monnaie. Il ne se justifiait du reste que comme mesure psychologique accompagnant les autres arrêtés et sa suppression – décidée entre-temps – s'imposait. *Les effets des restrictions de crédits en revanche sont beaucoup plus graves.* Pour autant que des motifs politiques empêchent leur suppression, il convient au moins de les alléger pour faciliter le financement des constructions. D'autre part, les pouvoirs publics devraient avoir une réserve de mandats à disposition afin que tout au moins la Confédération, les cantons et les communes puissent poursuivre la préparation des projets de constructions nécessaires, en particulier pour l'infrastructure et la protection de l'environnement.

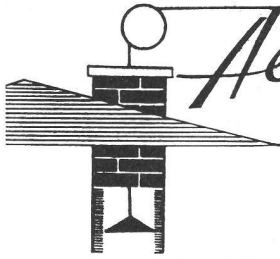
Des exemples à l'étranger montrent que le chômage n'a pas empêché le taux d'inflation de continuer à s'élever. On peut en conclure que les efforts communs pour assurer la stabilisation de la monnaie et le plein emploi doivent absolument être soutenus malgré les revers enregistrés jusqu'ici. La SIA est prête à apporter un appui constructif sur ce plan.

SIA - 20.12.74

Communiqué de l'Office cantonal du logement

Les promoteurs et architectes sont informés qu'ils peuvent obtenir auprès de l'Office cantonal du logement, rue Caroline 11, Lausanne (tél. 21 66 46), pour le prix de 25 fr., la documentation ci-après : « Directives et recommandations concernant le logement des personnes âgées et handicapées indépendantes et semi-dépendantes ».

Office cantonal du logement



Alchemine

Réfections de cheminées

par tube flexible en acier inox FUMINOX. Poids au mètre: 3,2 à 32,9 kg. suivant diamètre.

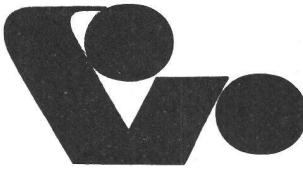
Longueur: jusqu'à 50 m. d'un seul tenant. Epaisseur: de 2,25 à 3,75 mm. ø de 10 à 60 cm.

Agréé par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie.
GARANTIE 10 ANS. DEVIS SANS ENGAGEMENT.

Agence suisse romande: J.-P. COPPEY, case postale, 1000 Lausanne 20, tél. (021) 25 20 00.

Fabrique de volets à rouleau Fribourg S.A.

1711 Treyvaux



Succursale de Lausanne
Collonges 19 – Téléphone (021) 25 66 07

Téléphone (037) 33 14 97

Volets à rouleau
Exécutions: bois, plastique, aluminium

Stores à lamelles
Exécutions: montage à l'intérieur et à l'extérieur
Montage entre les verres



IMPERPLEX

Hydrofuge incolore inaltérable

Imperméabilisation des matériaux et protection contre la corrosion.

Béton – Ciment – Briques – Pierres – Plâtre – Eternit

Importateur pour la Suisse:

Delba S.A. 1315 La Sarraz
Téléphone (021) 87 71 62

R. BORGNANA S.A.

Papiers peints

Lausanne

Tél. 23 24 45

Beau-Séjour 1 (Annexe B. C.V.)